



Commercante avec pour contrat un bail de location gerance

Par **ISABELLESUD**, le **24/01/2008** à **10:01**

J'AI UN BAIL DE LOCATION GERANCE POUR 2 ANS.
EST CE QUE JE PEUX L'ARRETER QUAND JE VEUX SI JE RESPECTE UN PREAVIS ET
QUE JE L'ENVOIS AU PROPRIETAIRE EN LETTRE RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE
RECEPTION.
JE VOUS EN REMERCIE D'AVANCE